

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 15 septembre 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Madame Caroline Huot, conseillère au poste numéro 1, est absente.

Mesdames Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière et Sophie Dionne, directrice générale adjointe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

260-09-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR – 15 SEPTEMBRE 2020 – 19 H**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX)
 - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2020
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 31 août 2020
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 15 septembre 2020
 - 04.03 Registre des salaires du 2 août 2020 au 29 août 2020
 - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence

- 04.05 Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Demande d'exemption de taxes
- 04.06 Prolongation de la période de fermeture du centre communautaire Gérald-Ouimet.
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 06. TRANSPORT
 - 06.01 Soumissions pour l'achat de sable tamisé AB-10
 - 06.02 Offre de services – Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre – Réhabilitation des chemins de l'Église et Dumouchel
 - 06.03 Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin Ouimet
 - 06.04 Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin Baie-Laplante
 - 06.05 Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin Wester
 - 06.06 Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin des Peupliers
 - 06.07 Offre d'emploi – Banque d'éligibilité de chauffeurs-opérateurs temporaires
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 09. LOISIRS
- 10. CULTURE
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
- 12. AVIS DE MOTION
 - 12.01 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats
 - 12.02 Adoption du projet de règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats
 - 12.03 Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage
 - 12.04 Adoption du premier projet de règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage
 - 12.05 Adoption d'une résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation – règlements d'urbanisme
 - 12.06 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'Hôtel de ville de Lac-du-Cerf
 - 12.07 Avis public concernant la séance du conseil local du patrimoine

- 13. RÈGLEMENTS
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

en modifiant le point 04.06 comme suit :

Réouverture partielle du centre communautaire Gérald-Ouimet

ADOPTÉE

261-09-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2020.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

262-09-2020

Registre des comptes à payer au 31 août 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 AOUT 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L2000397			63,77 \$
L2000398	À	L2000399	111,25 \$
P2000400	À	P2000401	3 530,82 \$
M2000402			23 100,00 \$
P2000403			1 770,20 \$
C2000404	À	C2000407	651,66 \$
L2000408	À	L2000410	12 353,72 \$
P2000411	À	P2000426	9 038,15 \$
TOTAL			50 619,57 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 15 septembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

263-09-2020

Registre des comptes à payer au 15 septembre 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 15 SEPTEMBRE 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000427	À	M2000428	3 114,34 \$
P2000429			126,46 \$
L2000430	À	L2000440	2 202,99 \$
TOTAL			5 443,79 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 15 septembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

264-09-2020

Registre des salaires pour la période du 2 août 2020 au 29 août 2020

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 2 août 2020 au 29 août 2020, se totalisant 32 951.52 \$ Chèques numéro : D2000283 à D2000318.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

265-09-2020

Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 AOUT 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2000147			À VENIR
ENB2000175	À	ENB2000183	1 595,25 \$
ENB2000184			À VENIR
ENB2000185	À	ENB2000188	573,52 \$
ENB2000189			À VENIR
ENB2000190	À	ENB2000196	1 536,11 \$
ENB2000197			À VENIR
ENB2000198			57,48 \$
TOTAL			3 762,36 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf – Demande d'exemption de taxes

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf a soumis à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 215-215A, rue Principale à Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT que la Commission doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance et que la municipalité doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission, à défaut de quoi le déroulement de l'instance peut se poursuivre malgré l'absence de l'opinion de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'opinion de la Municipalité de Lac-du-Cerf doit se formuler selon ces choix : favorable, défavorable ou s'en remettre à la décision de la Commission;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

- L'immeuble demeure exempté des taxes foncières tant qu'il est inscrit au nom de l'organisme au rôle d'évaluation de la municipalité et que la Commission n'a pas rendu sa décision lors de la révision périodique;
- L'établissement d'entreprise demeure exempté de la taxe d'affaires tant qu'il doit payer cette taxe et que la Commission n'a pas rendu sa décision lors de la révision périodique;
- La Commission doit réviser l'exemption des taxes foncières tous les 9 ans et l'exemption de la taxe d'affaires tous les 5 ans. L'exemption demeure valable jusqu'à la décision de la Commission.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, tel que résolu à la séance ordinaire du 25 août (résolution 239-08-2020), a tenu une rencontre avec les membres du Conseil d'administration de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec pour la demande d'exemption de taxes des Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf pour l'immeuble situé au 215-215A, rue Principale à Lac-du-Cerf

ET

qu'advenant la tenue d'une audience par la Commission, la Municipalité ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE

Réouverture partielle du centre communautaire Gérald-Ouimet

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC Antoine-Labelle ont été consultées quant à leur position en ce qui a trait à la location de leurs salles communautaires en ces temps de pandémie;

CONSIDÉRANT que les procédures mises en place par chacune de celles ayant répondu à notre appel quant à la prévention de la maladie à coronavirus (Covid-19) ont été analysées;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau

appuyé par le conseiller Robert Dolembreux

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger la fermeture du Centre communautaire Gérald-Ouimet pour les particuliers, mais de permettre la réouverture partielle pour les organismes qui utilisent habituellement la salle pour leurs activités, soit : Club de l'Âge d'Or de Lac-du-Cerf, Association Détente Santé des 3 villages et le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf (Les Butineuses, le bridge, les dards, le badminton et le yoga), selon les modalités suivantes, en sus de celles prévues au *Guide de mesures sanitaires à respecter lors de la tenue d'évènements au Centre communautaire Gérald-Ouimet* (résolution 240-08-2020) adopté lors de la séance ordinaire du 25 août 2020 :

POUR LES USAGERS

- Respects des consignes sanitaires en vigueur (porte du couvre-visage et retrait uniquement lorsqu'assis, distanciation sociale de 2 mètres, désinfection des mains à l'entrée, demeurer à la maison si présence de symptômes).

POUR L'ORGANISME

- Signature du *Guide de mesures sanitaires à respecter lors de la tenue d'évènements au Centre communautaire Gérald-Ouimet* qui fait foi de l'engagement de l'organisme à respecter les consignes;
- À l'accueil des participants : validation des symptômes (fièvre, toux, perte de l'odorat, etc.) et tenue d'un registre de présences à remettre à la Municipalité lors de la remise de la clef;
- Aucun prêt de matériel entre les participants
- Une seule personne à la fois aux toilettes et demander aux participants de désinfecter ces dernières après utilisation (à l'aide d'une lingette désinfectante ou d'un vaporisateur sanitaire);
- Si un breuvage (ou autres) doit être servi, assigner une seule personne pour le service;
- Après la tenue de chaque activité, le responsable de celle-ci doit désinfecter les lieux, ainsi que le matériel utilisé (poignées de porte, toilettes, tables et chaises, etc.);
- Signer une déclaration de désinfection des lieux lors de la remise de la clef.

POUR LA MUNICIPALITÉ

- Aménager une station de désinfection des mains à l'entrée de chaque salle et y apposer des affiches rappelant les consignes sanitaires;
- Limiter l'accès aux toilettes à celles de devant.

Il est également résolu de contacter lesdits organismes afin de valider leurs besoins et leurs attentes.

ADOPTÉE

268-09-2020

Tenue de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2020 – Centre communautaire Gérald-Ouimet – 15, rue Émard

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf doit tenir une séance publique de consultation le mardi 13 octobre 2020, à 18 h, au centre communautaire Gérald-Ouimet sur les projets suivants :

- Le projet de règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats
- Le premier projet de règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'exceptionnellement la séance ordinaire du conseil prévue le mardi 13 octobre 2020, à 19 heures, se tienne au centre communautaire Gérald-Ouimet qui est situé au 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

269-09-2020

Établissement / modification du calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-du-Cerf - Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf est un organisme public visé au paragraphe n° 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

270-09-2020

Soumissions pour l'achat de sable tamisé AB-10

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 25 août 2020, le Conseil municipal a adopté la résolution 244-08-2020 à l'effet que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède à l'achat du sable tamisé AB-10 et qu'elle effectue les travaux de chargement (si nécessaire), transport, mélange et mise en réserve dudit sable en régie interne;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix auprès de cinq fournisseurs de sable tamisé AB-10, les soumissions suivantes ont été reçues :

Yoan Richer	4,25 \$/tm	0,60 \$/rm	4,85 \$/tm
V. Meilleur & Frères Inc.	7,86 \$/tm	0,60 \$/rm	8,46 \$/tm
Excavation Lachaine	4,50 \$/tm	0,60 \$/rm	5,10 \$/tm
Jean-Claude Gougeon	9,49 \$/tm	0,60 \$/rm	10,09 \$/tm
Excavation Dany Gougeon Inc.	2,99 \$/tm	0,60 \$/rm	3,59 \$/tm

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat du sable tamisé AB-10 auprès de l'entreprise Excavation Dany Gougeon Inc., pour la somme de 2.99 \$ la tonne métrique plus les frais de redevances municipales de 0.60 \$ la tonne métrique et les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

271-09-2020

Offre de services – Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre – Réhabilitation des chemins de l’Église et Dumouchel

CONSIDÉRANT l’analyse des deux soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la réhabilitation des chemins de l’Église et Dumouchel faite par la firme d’ingénierie Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT le montant des soumissions respectives, soit :

LABORATOIRE ABS	3 138.82 \$ taxes incluses
DEC ENVIRO	3 506.74 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont conformes et répondent aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la réhabilitation des chemins de l’Église et Dumouchel au plus bas soumissionnaire, soit le Laboratoire ABS, 531, boul. Maloney Est, Gatineau (Qc) J8P 1E3, pour la somme de 3 138.82 \$ \$ taxes incluses et ce, conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt 362-2020 par la Ministre.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 septembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

272-09-2020

Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin Ouimet

CONSIDÉRANT que des contribuables du chemin Ouimet ont fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à leur propriété pour la saison d’hiver 2020-2021, à savoir :

- Monsieur Pierre Brien – 16, chemin Ouimet
- Monsieur Michel Raïche – 18, chemin Ouimet
- Madame France Julien – 20, chemin Ouimet
- Madame Susanne Walsh – 22, chemin Ouimet

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l’assiette du terrain, Monsieur Bernard d’Aragon autorise le passage de l’équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Ouimet (section privée), sur une distance de 0.7 km pour la saison d'hiver 2020-2021, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2020, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2020-2021 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

273-09-2020

Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin Baie-Laplante

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel St-Louis présente une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 30, chemin Baie-Laplante pour la saison d'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Michel St-Louis, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant et qu'il va aménager une virée pour faciliter le travail de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Baie-Laplante (section privée), sur une distance de 0.4 km pour la saison d'hiver 2020-2021, et ce, à la condition que tous le contribuable ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé ait acquitté la totalité de sa facture avant le 15 novembre 2020, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2020-2021 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

274-09-2020

Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin Wester

CONSIDÉRANT que Messieurs Paul Graham et François Veillette présentent une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à leur propriété sise au 16 et 18, chemin Wester pour la saison d'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'assiette du terrain, messieurs André Wester et Paul Graham autorisent le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Wester sur une distance de 0,3 km pour la saison d'hiver 2020-2021, et ce, à la condition que les contribuables ayant déposé la demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2020, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2020-2021 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

275-09-2020

Demande de déneigement de chemin privé 2020-2021 – chemin des Peupliers

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Doré a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à ses propriétés sises au 10 et 11, chemin des Peupliers pour la saison d'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'assiette du terrain est située sur le territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin de Peupliers (section privée), sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2020-2021, et ce, à la condition que le contribuable ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé ait acquitté la totalité de sa facture avant le 15 novembre 2020, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2020-2021 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le

produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

276-09-2020

Offre d'emploi – Banque d'éligibilité de chauffeurs-opérateurs temporaires

CONSIDÉRANT l'approche de la période hivernale;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics compose avec une ressource en moins;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de pourvoir à la banque d'éligibilité de chauffeurs-opérateurs temporaires et d'afficher dans chaque service, de publier sur le site Internet « lacducerf.ca », sur Facebook, ainsi que par le biais d'une Médiaposte et sur Emploi-Québec l'offre suivante :

OFFRE D'EMPLOI

(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche de candidatures pour figurer sur une **banque d'éligibilité externe** en vue de pourvoir des **postes occasionnels** comme:

**BANQUE D'ÉLIGIBILITÉ EXTERNE
CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES**

NATURE DU POSTE

Personne salariée temporaire

Sous l'autorité de l'inspecteur des travaux publics, les postes consistent à remplacer occasionnellement lors d'absences ponctuelles: remplacement, maladie, vacances, etc.

Sous l'autorité de l'inspecteur des travaux publics, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :

Les personnes retenues réalisent divers travaux de voirie :

- Entretien des chemins d'hiver et d'été
- Entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

QUALIFICATIONS:

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (horaire semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

RÉMUNÉRATION:

Selon la convention collective en vigueur.

COMMENT POSTULER:

Faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante, **au plus tard le jeudi 1 octobre 2020, à 14 heures :**

<p style="text-align: center;">MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF BANQUE D'ÉLIGIBILITÉ EXTERNE CHAUFFEURS-OPÉRATEURS TEMPORAIRES 19, chemin de l'Église Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1 Télécopieur : 819 597-4036 Courriel : dg@lacducerf.ca</p>
--

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 17^e jour du mois de septembre 2020.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

LOISIRS

CULTURE

LACS ET ENVIRONNEMENT

AVIS DE MOTION

277-09-2020

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Raymond Brazeau qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

278-09-2020

Adoption du projet de règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de règlement numéro 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

279-09-2020

Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

280-09-2020

Adoption du premier projet de règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le premier projet de règlement numéro 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

281-09-2020

Adoption d'une résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation – règlements d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir une assemblée publique de consultation pour les projets de règlement numéros 363-2020 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats et 364-2020 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage, le mardi 13 octobre 2020 à compter de 18 h 00 au Centre communautaire Gérald-Quimet situé au 15, rue Énard, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlement seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

ADOPTÉE

282-09-2020

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'Hôtel de ville de Lac-du-Cerf

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'Hôtel de ville de Lac-du-Cerf.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

283-09-2020

Adoption d'une résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation – citation patrimoniale

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'hôtel de ville, le mercredi 23 septembre 2020 à compter de 18 h 00 au Centre communautaire Gérald-Ouimet situé au 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

284-09-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 34.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse